

Les visiteurs à la MRC de Lotbinière devront porter le masque

Sainte-Croix, le 15 juillet 2020 – À compter du lundi 20 juillet, celles et ceux qui se déplaceront à la MRC de Lotbinière devront porter le masque. Cette nouvelle directive fait suite à l'annonce du gouvernement plus tôt cette semaine, qui rend le port du masque obligatoire dans tous les lieux publics fermés.

Les employés qui auront à rencontrer des visiteurs devront également porter le masque lors des entretiens individuels. Il en va de même pour les inspecteurs et conseillers qui doivent se déplacer dans les résidences ou entreprises.

Rappelons que le 13 juillet dernier, le gouvernement a annoncé qu'à compter du 18 juillet, les personnes de 12 ans et plus devront porter un masque ou un couvre-visage dans plusieurs espaces publics fermés, tels les commerces de vente au détail, les entreprises de services, les cabinets privés de professionnels, les lieux où sont offerts des services municipaux ou gouvernementaux, les entreprises de soins personnels, les centres commerciaux, les lieux de culte, les cinémas et les salles de spectacles, les lieux utilisés pour accueillir des événements, toutes les aires communes d'établissements, les écoles (à l'exception des écoles primaires et secondaires), les collèges d'enseignement et les universités et les transports collectifs.

[Cliquez pour consulter le communiqué du gouvernement.](#)

- 30 -

Source :
Karine Thomassin
Conseillère aux communications
418 926-3407, poste 242
karine.thomassin@mrcclotbiniere.org

Information :
Stéphane Bergeron
Directeur général
418 926-3407, poste 216
stephane.bergeron@mrcclotbiniere.org